

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

Dates	Thématiques abordées	Décisions et actions du Conseil général
26-09-2007	Approbation de programmes.	Deux programmes de l'enseignement secondaire spécialisé organisés par la Communauté française proposés pour approbation ont été approuvés par le Conseil général ; il s'agit : du Commis de cuisine et du Commis de salle : groupe professionnel Restauration, phases 1, 2 et 3 du secteur professionnel Hôtellerie. Les 6 programmes de l'enseignement secondaire ordinaire proposés pour approbation au Conseil général ont tous été approuvés.
	Groupe « continuum pédagogique »	La nouvelle mouture du travail ainsi qu'une proposition de modification de l'article 13 seront jointes à la prochaine convocation.
	Groupe « alternance »	Présentation de la proposition d'avis reprenant les intentions visant à permettre la mise en œuvre de l'alternance dans l'enseignement secondaire spécialisé. Le document sera adressé à la Ministre. La lettre d'accompagnement fera apparaître la volonté du groupe de se voir confier le suivi du travail pour la mise en place de l'alternance dans l'enseignement spécialisé.
	Groupe « Secteurs Arts »	Le groupe est maintenant constitué. Il est urgent d'organiser une première réunion de ce groupe qui sera chargé : de prévoir l'organisation de la phase 2 du secteur Arts, d'argumenter auprès de la CCPQ pour que des nouveaux profils de formation soient reconnus, d'élargir l'organisation du secteur à d'autres types que les types 6 et 7 et de faire la promotion du secteur Arts. 1 ^{ère} réunion fixée le 08.11.07.
	Propositions relatives aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière.	Les 4 thèmes retenus pour l'année 2007-2008 sont reconduits pour l'année 2008-2009. Pour rappel il s'agit de : Thème 1 : formation liée au développement et à l'évaluation des compétences disciplinaires, notamment celles retenues dans les profils spécifiques de formation. Thème 2 : Formation au développement des compétences relationnelles dans l'exercice du métier et formation de type sociologique centrée sur les phénomènes interférant dans la vie scolaire. Thème 3 : Formation à l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Thème 4 : Formation aux spécificités de l'enseignement spécialisé, aux stratégies d'approche des troubles spécifiques et des psychopathologies.

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

	1 ^{er} degré différencié	Présentation par Monsieur ERCOLINI
	Reconduction des membres du Conseil général	le Conseil général est valablement constitué jusqu'au 30 juin 2008. Le nouvel arrêté devrait être publié avant le 01/09/2008.
24-10-2007	Une demande de « dérogation longue distance » concernant 9 élèves est introduite par l'école de GH LIN.	Décisions du Conseil général : a) Accord sous réserve de vérification que les dossiers sont bien passés en Commission d'intégration. b) Refus pour l'accompagnement à domicile. c) Il est demandé de prendre contact directement avec l'école afin d'obtenir un complément d'information.
	Groupe « Continuum pédagogique »	Les membres du Conseil général, à l'unanimité, approuvent le document proposé comme "AVIS" du Conseil général. La proposition de modification de l'article 13 du décret missions sera adressée à la Ministre par courrier séparé. Le C.G. décide de se donner un temps de réflexion quant au mode de diffusion de cet avis. Le groupe rédigera un courrier d'accompagnement qui sera présenté au prochain C.G.
	Décret inscriptions	Un courrier sera adressé à la Ministre pour soulever le problème.
	Groupe « Article 339 »	Madame la Ministre souhaite que le groupe puisse effectuer un travail supplémentaire par rapport au travail déjà remis au Cabinet. Cette fois il s'agit de présenter un tableau en 3 colonnes : Colonne 1 : une fonction. Colonne 2 : les intitulés qui s'accrochent à cette fonction. Colonne 3 : un classement pour chaque cours.
	Approbation des programmes	Les programmes proposés pour approbation au Conseil général ont tous été approuvés. - Installateur-réparateur / Installatrice-réparatrice d'appareils électroménagers - Assistant / Assistante de maintenance PC-réseaux - Complément en électricité de l'automobile - Gestionnaire d'un institut de beauté - « Arts » - « Sciences – informatique »
	Transmission du P.I.A.	Un groupe sera créé afin de se pencher sur cette thématique.
	Problématique des élèves à la limite de la forme 2 et de la forme 3	La question est renvoyée à chaque équipe pédagogique.

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

	Problématique du cours d'éducation physique dans les enseignements de type 4 et de type 5.	Monsieur DELSARTE préparera un texte modifiant le décret qui sera présenté au prochain Conseil général.
28-11-2007	Intégration : dérogations « longue distance » IPES GHLIN	Décisions du Conseil général : pas de dérogation pour un suivi à domicile. Tant que la situation reste floue la réponse à la demande est « négative ». Un courrier sera adressé au chef d'établissement de l'enseignement spécialisé rappelant la réglementation et demandant que les différentes situations soient clarifiées.
	Approbation de programmes	Les programmes proposés pour approbation au Conseil général ont tous été approuvés. - Complément en accueil et réception en milieu hôtelier, secteur 4 (hôtellerie-alimentation) - Etalagiste, secteur 6 (arts appliqués). - Technicien/Technicienne des constructions en bois, secteur 3 (construction)
	Groupe « Continuum pédagogique »	Les deux courriers d'accompagnement sont approuvés et seront donc adressés à la Ministre.
	Groupe « Secteur Arts »	Le groupe s'est prioritairement préoccupé de l'organisation de la phase 2 du secteur Arts. Une proposition émanant du groupe sera analysée par les différents réseaux pour le 20 décembre 2007.
	Emploi et CEB : état des lieux des réponses.	Il apparaît dans ces réponses que le CEB n'est pas obligatoire pour postuler un emploi dans ces administrations ; cela renforce l'idée que l'enseignement spécialisé ne doit pas attribuer de « CEB social ». On pourrait informer mieux les administrations communales. Dans un dossier on pourrait les informer d'une manière générale sur l'enseignement spécialisé, leur communiquer l'offre de formations en forme 3 dans les différents secteurs en faisant référence à la CCPQ.
	P.I.A	Le groupe est constitué et se réunira pour la première fois le 18.12.07.
	Dérogation pour le personnel enseignant en charge d'élèves du type 2 au niveau primaire	La demande n'émane pas de tous les réseaux. Cette réflexion devra être abordée dans le cadre de « titres et fonctions ».
	Commissions consultatives (secrétariat) : création d'un groupe de travail.	Il n'y a pas besoin d'un groupe. Un courrier sera adressé à la Ministre, il comprendra un double volet : 1°) la représentation de l'enseignement ordinaire 2°) par rapport au poste de secrétaire : la proposition d'engagement, à temps plein,

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

		d'une personne au niveau du Cabinet qui pourrait gérer le secrétariat des 10 commissions consultatives.
	Problématique du cours d'éducation physique dans les enseignements de type 4 et de type 5.	Il faut retravailler le texte et le représenter lors du prochain Conseil général. Une demande est adressée à l'Administration pour qu'elle puisse rédiger le texte modificatif. Joindre la proposition de modification de texte au prochain P.V.
	Groupe « Offre d'enseignement »	Constitution d'un groupe de travail. L'offre d'enseignement est une des missions du Conseil général de l'enseignement spécialisé. Une demande sera faite à l'ETNIC pour que les cartes soient présentées en noir et blanc avec des logos. Un courrier sera adressé aux réseaux afin qu'ils désignent les personnes qui constitueront ce groupe.
	Article 339	Le tableau présenté en 3 colonnes (fonction – intitulé – classement) devrait être terminé et présenté au Cabinet avant Noël.
	Droits sociaux	Le sujet sera abordé au comité de gestion de l'ONEM en janvier. Si accord, la modification du document de l'ONEM pourrait s'effectuer dans un délai de 2 mois. Le document pourrait couvrir les élèves qui vont sortir mais aussi ceux qui sont sortis en juin de l'année précédente.
	1 ^{er} degré commun – 1 ^{er} degré différencié	Pour les élèves de forme 4 : autorisation de regrouper les élèves des 2 degrés. Cette notion sera intégrée dans l'article 63 - 64 du Décret du 03 mars 2004.
	Groupe « Formation complémentaire »	4 axes prioritaires de travail sont dégagés : 1) les arguments qui peuvent étayer la mise en place d'une formation complémentaire 2) les contenus à envisager 3) le cadre organisationnel 4) la reconnaissance ou la valorisation à mettre en place.
19-12-2007	Approbation de programmes	Enseignement ordinaire : les programmes proposés pour approbation au Conseil général ont tous été approuvés. <ul style="list-style-type: none"> Ø Industrie graphique, secteur 2 (industrie) Ø Charpentier / Charpentière, secteur 3 (construction) Ø Tailleur / Tailleuse, secteur 5 (textile-habillement) Ø Gestionnaire de très petites entreprises, secteur 7 (économie) Ø Esthéticien social / Esthéticienne sociale, secteur 8 (services aux personnes) Ø Complément en éducation sanitaire, secteur 8 (services aux personnes) Enseignement spécialisé : Les membres du Conseil, après débat, ont décidé d'approuver les programmes suivants en se référant à l'avis favorable émis par la Commission des programmes de

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

	<p>l'enseignement spécialisé.</p> <p>Réseau de la Communauté française : Forme 3 – Phases 1, 2 et 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Ouvrier jardinier / Ouvrière jardinière, secteur professionnel agronomie Ø Ouvrier / Ouvrière en exploitation agricole, secteur professionnel agronomie Ø Tôlier / Tôlière en carrosserie, secteur professionnel industrie Ø Aide mécanicien / Aide mécanicienne garagiste, secteur professionnel industrie Ø Ferronnier / Ferronnière, secteur professionnel industrie Ø Préparateur / Préparatrice de travaux peinture en carrosserie, secteur professionnel industrie Ø Peintre en carrosserie, secteur professionnel industrie Ø Ouvrier retoucheur / Ouvrière retoucheuse, secteur professionnel habillement et textile Ø Aide ménager / Aide ménagère, secteur professionnel services aux personnes Ø Aide logistique en collectivité, secteur professionnel services aux personnes Ø Technicien de surface-nettoyeur / Technicienne de surface-nettoyeuse, secteur professionnel services aux personnes
Groupe « Alternance »	<p>La Ministre ne manquera pas de nous tenir informés et de nous associer à la suite qui sera apportée à cet important dossier. (modification du décret de 91).</p> <p>Les expériences en cours peuvent continuer à se développer. Deux écoles du CECP ainsi qu'une école de la Communauté française sont intéressées pour démarrer un projet FBPA.</p>
Approbation de la proposition de modification de l'article 20 du décret du 03 mars 2004 : cours d'éducation physique pour les élèves des types 4 et 5.	<p>Suite à une nouvelle présentation de modification de l'article 20 du décret du 3 mars 2004 il est décidé de créer un groupe de travail. Dans l'enseignement de type 5 il n'y a pas de paramédical, Monsieur LIEUTENANT est chargé de faire une proposition pour ce type.</p>
Article 339	<p>Une réunion a eu lieu ce lundi 17/12 au Cabinet. Un petit travail complémentaire est demandé au groupe ; une nouvelle date a été fixée pour faire avancer le dossier.</p>
Dérogation pour le personnel enseignant en charge d'élèves du type 2 au niveau primaire	<p>Ce point sera remis à l'ordre du jour de février. La note de Monsieur DELSARTE sera jointe à la convocation. La position du CECP sera clarifiée.</p>

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

23-01-2008	Groupe « Secteur Arts »	Accord en ce qui concerne la proposition d'organisation de la phase 2 du « Secteur Arts appliqués » (tableau du haut). Par rapport au deuxième volet « A défendre », on demande au groupe de faire le lien avec l'enseignement ordinaire et approfondir les profils.
	Approbation de la proposition de modification de l'article 20 du décret du 03 mars 2004 : cours d'éducation physique pour les élèves des types 4 et 5.	Accord sur le dernier texte qui sera envoyé au Cabinet.
	Réflexion sur le Type 8 (Enquête de Philippe TREMBLAY)	On pourrait demander aux réseaux d'écrire à la Commission de pilotage pour demander un délai (afin de postposer l'avis de la Commission de pilotage). Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
	Epreuves externes non certificatives	Ecrire un courrier à la Commission de pilotage afin d'obtenir le résultat de ces épreuves pour l'enseignement spécialisé.
	Droits sociaux	La modification du document de l'ONEM devrait s'effectuer dans le sens souhaité.
	Article 339	En interréseaux on a essayé de rationaliser les intitulés de cours pour l'enseignement de forme 3.
27-02-2008	Approbation de programmes	<p>Le Conseil général, ne s'estimant pas compétent pour remettre un avis pertinent, a décidé de ne plus rendre d'avis sur les programmes de l'enseignement ordinaire. Cette décision est d'application pour le programme suivant :</p> <p style="padding-left: 40px;">Ø Technicien / Technicienne en informatique – Secteur 2 Industrie.</p> <p>Les membres du Conseil général ont décidé d'approuver les programmes suivants en se référant à l'avis favorable émis par la Commission des programmes de l'enseignement spécialisé.</p> <p>Réseau de la Communauté française : Forme 3 – Phases 1, 2 et 3.</p> <p style="padding-left: 40px;">Ø Encodeur de données – Secteur professionnel Economie.</p> <p style="padding-left: 40px;">Ø Auxiliaire de magasin – Secteur professionnel Economie</p>
	Intégration : dérogations « longue distance » IPES GHLIN	<p>Décisions du Conseil général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accorder la dérogation longue distance pour les élèves de type 6. - Pour les élèves de type 7 (à domicile) : pas de décision aujourd'hui, on demande des précisions. - Pour les élèves de type 7 (en école) : accorder la dérogation longue distance.

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

	<ul style="list-style-type: none"> - Adresser un courrier à l'école - Adresser un courrier à la Ministre précisant que 3 dossiers sont en attente - Pour les périodes d'accompagnement : accepter les heures demandées.
Groupe « Offre d'enseignement »	<p>La 1^{ère} réunion de travail s'est centrée sur l'enseignement maternel. C'est un travail fastidieux mais riche en informations. Les objectifs du groupe : faire les constats de ce qui existe par réseau, par province, par type, identifier les informations sur cartes, affiner les résultats, mettre les manques en évidence et faire des propositions pour faciliter de nouvelles initiatives.</p> <p>Une nouvelle demande a été adressée à l'ETNIC pour les cartes. Elles ne seront pas disponibles avant la mi-mars.</p>
Groupe « Article 47 »	<p>Profils : préparateur – vendeur en boucherie-charcuterie : faut-il raccrocher ce profil à la restauration ou créer un 3^{ème} groupe dans le secteur 4 ? Ouvrier tailleur de pierres naturelles et ouvrier en scierie : CGO Bois ou autre chose ?</p> <p>Le groupe se réunira avant le prochain conseil général pour entendre les propositions et classer ces profils pour que les réseaux qui souhaitent les organiser puissent le faire.</p> <p>Le groupe « Article 47 » pourrait également réactualiser l'arrêté d'exécution « article 55 ».</p>
Réflexion sur le Type 8 (Enquête de Philippe TREMBLAY)	<p>Quand le Conseil supérieur aura remis son avis sur cette enquête, un courrier du Conseil général sera adressé à Monsieur HUBIN – Président de la Commission de pilotage – afin d'appuyer le courrier du Conseil supérieur.</p>
« Recours »	<p>Un courrier sera adressé à la Ministre concernant la procédure de recours en lui demandant d'intégrer ces questions dans le cadre du prochain décret ; lui rappeler les courriers précédents.</p>
Grilles horaire	<p>Les grilles horaire doivent parvenir à l'Administration pour le 15 mars 2008 au plus tard afin d'être approuvées au Conseil général du 19 mars 2008.</p>
Transmission des P.V. et des ordres du jour.	<p>Les P.V. sont destinés aux membres et ne doivent dès lors pas être diffusés.</p>
Groupe « Article 339 »	<p>Le travail réalisé a permis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1°) d'établir le relevé des intitulés de cours (avant réforme, en réforme, après le décret de mars 2004) 2°) d'uniformiser au maximum les intitulés en interréseaux.

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

		<p>3°) d'essayer de raccrocher les intitulés à une fonction dans la perspective de nommer les enseignants dans une fonction ; plusieurs intitulés pouvant être attachés à une même fonction.</p> <p>Le Cabinet doit maintenant apporter des modifications dans le décret.</p> <p>Position du Cabinet : pas de réécriture du 339 mais écriture d'un nouveau texte qui viendrait le compléter.</p> <p>Le nouveau décret comprendrait les modifications du 339 avec les différents tableaux.</p> <p>Ce texte a été présenté aux techniciens des différents réseaux ; il pourrait régler l'ensemble des problématiques du 339 et entrer en application en septembre 2008.</p>
19-03-2008	Approbation de programmes	<p>Conformément à sa décision du 27 février 2008, le Conseil général, ne s'estimant pas compétent pour remettre un avis pertinent, a décidé de ne pas rendre d'avis sur les programmes de l'enseignement ordinaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ü Histoire de l'art – 3^{ème} degré de l'enseignement général et technique de transition de la Province de Hainaut. ü Education physique 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire de la Province de Hainaut.
	Intégration	<p>Ajouter à la décision du 27.02.08 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accorder la dérogation, à condition que l'accompagnement des élèves s'effectue en école pour les élèves de type 7 suivant : DEVERSENNE Florence et PIETEQUIN Kevin. - Refuser la dérogation pour l'élève : GRIMONT Nicolas. - Adresser un courrier à l'école et à l'Administration.
	Analyse des grilles horaire	<p>Dans la mesure où les grilles respectent le prescrit légal, les grilles présentées par le SeGEC, la FELSI et le CECF sont approuvées.</p> <p>Messieurs BAUDUIN et DELHOUX s'abstiennent.</p>
	Groupe « Alternance »	<p>Deux autres réseaux veulent tenter l'expérience de l'alternance. Le groupe se réunira donc le vendredi 18 avril 2008 afin d'analyser et d'éventuellement ajuster les conventions en vigueur.</p>
	Groupe « Article 47 »	<p>A) Classement de 4 profils approuvés par la CCPQ dans le prolongement d'un groupe professionnel :</p>

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

		<p>- le métier « Ouvrier-tailleur/ouvrière-tailleuse de pierres naturelles » est positionné dans le prolongement du groupe professionnel « CONSTRUCTION GROS-OEUVRE »,</p> <p>- le métier « Ouvrier/ouvrière en scierie » est positionné dans le prolongement du groupe professionnel « BOIS »,</p> <p>- le métier « Jointoyeur – ravaleur de façades/jointoyeuse – ravaleuse de façades » est positionné dans le prolongement du groupe professionnel « CONSTRUCTION GROS-ŒUVRE »</p> <p>- le métier « Préparateur/préparatrice en boucherie – Vendeur/vendeuse en boucherie-charcuterie et plats préparés à emporter » est positionné dans le prolongement du groupe professionnel « RESTAURATION ».</p> <p>B) Actualisation de l'arrêté d'exécution « article 55 » qui reprend le répertoire de l'offre de formation en forme 3 et de la liste des métiers provisoirement qualifiants « article 342 » : avis favorable pour les tableaux proposés. Ces listes seront envoyées par l'Administration à la Ministre pour en faire un arrêté du Gouvernement.</p>
	Renouvellement du Conseil général	Un courrier officiel sera adressé aux différentes composantes avant le prochain Conseil général.
	Droits sociaux	Distribution du nouveau formulaire du FOREM qui tient compte des remarques émises par le Conseil général.
23-04-2008	Analyse des grilles horaire	Dans la mesure où les grilles respectent le prescrit légal, les grilles présentées par le réseau de la Communauté française sont approuvées. Monsieur DELHOUX s'abstient lors de l'approbation.
	Groupe « Secteur Arts »	Des représentants du groupe ont été invités à participer, le 21 avril 2008, à la réunion de la CCPQ qui devait réfléchir à l'opportunité d'écrire un profil pour « l'ouvrier en sérigraphie ». Le travail effectué par le groupe (proposition d'un profil de qualification qui prendrait en compte les aspects artistiques du métier de sérigraphe) a reçu un écho positif de la CCPQ.
	Groupe « P.I.A. »	Le groupe PIA travaille actuellement sur la thématique de la transmission des données contenues dans le PIA. Il a la volonté de rédiger une série de recommandations en relation avec la réglementation et en fonction des documents produits dans les différents réseaux.

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

	Groupe « Offre d'enseignement »	Le groupe a terminé le travail d'analyse de l'offre d'enseignement au niveau de l'enseignement fondamental par province, par type et par réseau en mettant les manques en évidence. Des conclusions ont été tirées et des observations ont été mises en évidence province par province. Des propositions, notamment en termes de normes de programmation, pourront être formulées.
	Programmation et rationalisation : création d'écoles n'organisant qu'un seul type.	A) Ecole « Nos Pilifs » : le Conseil général invitera un membre de cette ASBL à présenter le projet lors de sa prochaine réunion. B) ASBL « Les Coccinelles » : mettre le point à l'ordre du jour de la réunion de mai.
	Avenir du C.E.B. en enseignement spécialisé.	- la réflexion sur le CEB sera mise à l'ordre du jour de la réunion de mai. - le groupe de travail « C.E.B » sera relancé. Il sera chargé de faire des propositions concrètes au Conseil général.
28-05-2008	Echos de la CCPQ	Lors de la dernière assemblée générale de la CCPQ le profil « Ouvrier en sérigraphie » a été approuvé. Le classement de ce profil par le Conseil général devrait se faire en juin 2008. La CCPQ a également approuvé 2 profils en article 49, il s'agit de : « Mécanicien en cycles » et de « Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts ». Cela aura une incidence sur le classement de notre profil « Aide mécanicien cycles et petits moteurs ».
	Approbation de programmes	Conformément à sa décision du 27 février 2008, le Conseil général, ne s'estimant pas compétent pour remettre un avis pertinent, a décidé de ne pas rendre d'avis sur les programmes de l'enseignement ordinaire suivants : <ul style="list-style-type: none"> Û Education artistique – 1^{er} degré de l'enseignement secondaire du SeGEC. Û Français – Enseignement fondamental de la FELSI Û Programmes des études de l'enseignement fondamental de la Communauté française. <p>Les membres du Conseil général ont décidé d'approuver les programmes suivants en se référant à l'avis favorable émis par la Commission des programmes de l'enseignement spécialisé.</p> <p>Réseau libre confessionnel : Enseignement secondaire de Forme 3 – Phases 1, 2 et 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> Û Aide mécanicien garagiste/Aide mécanicienne garagiste Û Aide électricien/Aide électricienne Û Monteur - placeur d'éléments menuisés/ Monteuse – placeuse d'éléments

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

	<ul style="list-style-type: none"> menuisés Û Repasseur – finisseur/Repasseuse – finisseuse Û Piqueur polyvalent/Piqueuse polyvalente Û Ouvrier jardinier/Ouvrière jardinière Û Commis de salle Û Commis de cuisine Û Ouvrier retoucheur/Ouvrière retoucheuse Û Aide ménagère
Intégration	<p>Tous les dossiers présentés aux membres du Conseil général ont reçu un AVIS FAVORABLE.</p> <p>Pour les nouvelles demandes de dérogation « types autres » le Conseil général motive son avis sur le fait que l'intégration de ces élèves a pour objectif la réinsertion future dans l'enseignement ordinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les élèves des types 1 et 3, il s'en réfère à la motivation des écoles ; - pour les élèves de type 8 : vu la spécificité de ce type d'enseignement, le Conseil général considère qu'il est normal d'avoir un accompagnement automatique.
Analyse des nouvelles grilles F1 et F2 du CECP.	Les grilles horaire forme 1 et forme 2 sont approuvées en tenant compte des remarques émises par l'Inspection concernant la nomination et la reconnaissance de l'expérience utile.
Groupe « Alternance »	Moyennant les modifications et ajouts apportés aux deux documents, les conventions cadres sont approuvées. Un courrier sera adressé au Ministre. Ces conventions seront remises à Madame VERDICKT pour qu'elles soient présentées au Conseil général de l'enseignement secondaire ordinaire.
Groupe « Formation complémentaire »	Le groupe finalise un document qui sera présenté au mois de juin.2008.
Article 339	<p><u>Sous réserve que l'article 339 soit voté</u> le transfert de nomination dans les nouveaux intitulés se fera à partir du 01/10/2008. L'AGPE va proposer une modalité identique à celle de l'enseignement secondaire ordinaire. Le document reprendrait l'ancien et le nouvel intitulé en vertu de l'article 339. Madame MOLLE et Monsieur PATRIS feront une proposition mi-juin → envoi des 4 fichiers de correspondance des intitulés.</p> <p>Suggestion : le Spec. 12 de septembre pourrait reprendre les nouveaux intitulés et ce</p>

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

		en application de l'article 339.
	Programmation et rationalisation : création d'écoles n'organisant qu'un seul type.	A) Ecole « Nos Pilifs » : l'avis est favorable pour la création d'une école n'organisant qu'un seul type et se limitant à l'accueil des enfants autistes. Pour le courrier on prendra la motivation dans le projet et dans l'offre d'enseignement de type 3 pour autistes. B) ASBL « Les Coccinelles » : avis favorable pour la création d'une école n'organisant qu'un seul type.
	Thèmes de formation prioritaires	Les 4 thèmes suivants sont reconduits pour l'année scolaire 2009-2010. Un courrier sera adressé à Monsieur HUBIN dans ce sens. Thème 1 : formation liée au développement et à l'évaluation des compétences disciplinaires, notamment celles retenues dans les profils spécifiques de formation. Thème 2 : Formation au développement des compétences relationnelles dans l'exercice du métier et formation de type sociologique centrée sur les phénomènes interférant dans la vie scolaire. Thème 3 : Formation à l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Thème 4 : Formation aux spécificités de l'enseignement spécialisé, aux stratégies d'approche des troubles spécifiques et des psychopathologies.
	Analyse des résultats des élèves de l'enseignement spécialisé aux épreuves externes non certificatives.	Un courrier sera adressé à Monsieur HUBIN – président de la Commission de pilotage – afin d'obtenir les résultats des élèves de l'enseignement spécialisé aux épreuves externes de 2008 (calcul).
	Dates du Conseil général pour l'année 2008-2009	Les dates sont approuvées, les réunions 2008-2009 se tiendront les : 24/09/2008 22/10/2008 26/11/2008 17/12/2008 28/01/2009 18/02/2009 25/03/2009 29/04/2009 27/05/2009 17/06/2009
18-06-2008	Article 96 du décret du 3 mars 2004.	Sur base de l'article 96 du décret du 03 mars 2004, les écoles peuvent transformer 24 périodes « enseignant » pour créer un poste d'éducateur. On pourrait proposer d'élargir cette disposition de l'article 96 au personnel du paramédical. Une demande de création d'un groupe de travail sera mise à l'ordre du jour de septembre.
	Formation gestuelle	Ce point sera mis à l'ordre du jour de septembre en vue de la création éventuelle d'un groupe de travail.

Etat des lieux des travaux 2007-2008 du Conseil général

Conventions FBPA	Les conventions FBPA ont été approuvées pour l'année 2008-2009. Quid du transfert d'une période de l'enseignement spécialisé vers le CEFA. Quand va-t-on transférer cette période ? Comment va-t-on opérationnaliser cela ? Ce point sera mis à l'ordre du jour de septembre.
Intégration	14 demandes de prolongation de dérogation « autres types » et 22 nouvelles demandes de dérogation « autres types », 6 demandes de prolongation « longue distance » et 3 nouvelles demandes de dérogation « longue distance » sont approuvées par le Conseil général. Prévoir la présentation d'un tableau récapitulatif de l'intégration pour le mois de septembre (tous niveaux + longue distance).
Avenir du C.E.B. en enseignement spécialisé	- le groupe « CEB » continue sa réflexion à partir des éléments sur lesquels nous sommes tous d'accord. - en septembre : présentation de l'analyse des résultats des épreuves externes en y apportant le regard du spécialisé. - inviter Madame PECRIAUX et Madame VANDECASTEELE à la réunion du groupe « CEB » du 15/09/2008.
Article 47	Les deux profils suivants sont approuvés en tant que profils de formation « article 47 » Secteur 2 : Industrie : Aide mécanicien / Mécanicienne Cycles – Petits Moteurs Secteur 6 : Arts Appliqués : Ouvrier / Ouvrière en sérigraphie
Groupe « Formation complémentaire »	Présentation, par Madame VANDECASTEELE, des grandes lignes de la proposition d'avis du groupe. La discussion de fond se fera lors de la réunion du mois de septembre.
Réflexion sur le Type 8 (Enquête de Philippe TREMBLAY)	Le CSES souhaite que le Conseil général puisse appuyer son avis par un courrier. Une lettre en ce sens sera adressée à Monsieur le Ministre DUPONT ainsi qu'à Monsieur HUBIN – Président de la Commission de pilotage.
Renouvellement du Conseil général	C'est la première fois que le Conseil général est confronté au renouvellement du mandat de ses membres. Une demande est adressée aux membres du bureau du Conseil général afin de réfléchir à cela et de préparer la réunion de septembre.